



UNION DES AÉROPORTS FRANÇAIS

Transporteurs aérien et aéroports : Ensemble vers le développement durable

Lors des engagements du Grenelle de l'environnement, une convention a été signée le 28 janvier 2008 entre les acteurs du transport aérien et le gouvernement représenté par le ministre d'Etat Jean-Louis BORLOO et ses deux secrétaires d'Etat Dominique BUSSEREAU et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Par cette convention, la communauté aéronautique et aéroportuaire s'engage sur des démarches globales visant à améliorer la performance environnementale des services rendus par ces différents partenaires du transport aérien. Un an après, les engagements ont été pris et au-delà :

La Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et l'Union des Aéroports Français (UAF) ont entamé une démarche globale en matière de développement durable :

- d'une part parce que l'avenir du secteur aérien doit prendre en compte les problématiques environnementales, sociales et économiques ;
- et d'autre part parce qu'ils ont la conviction profonde que chacun, à sa mesure, peut contribuer à préserver la planète.

La **FNAM** -. A la date du premier anniversaire de la signature de la convention du 28 janvier 2008, la FNAM tient ses engagements et présente l'Observatair et son site www.observatair.fr. Observatair met en œuvre 3 grands principes d'action du Grenelle de l'Environnement qui visent à :

- *Engager les entreprises dans une démarche de progrès continu :*
au travers de la Charte d'amélioration de la performance environnementale des entreprises de l'Aviation marchande.
Cette charte comprend le **baromètre Observatair®** qui fédère, fixe des objectifs et mesure annuellement la réduction de l'empreinte environnementale des adhérents signataires de la charte au moyen de 12 indicateurs.
- *Agir de façon transparente et communiquer sur les résultats :*
En s'appuyant principalement sur le site Internet www.observatair.fr.
Ce site a pour but la diffusion des informations environnementales des entreprises du secteur. Des *videocasts* d'interviews des dirigeants du secteur et d'experts sont mis en ligne progressivement pour illustrer de façon concrète la politique environnementale de chaque métier signataire.
Parallèlement, les compagnies aériennes mettront à disposition de leurs clients l'accès à un calculateur d'émissions de CO₂.
- *A inciter les entreprises et leurs clients à compenser leurs émissions :*
Le guide des bonnes pratiques en matière de compensation CO₂.
présente ce qu'est la compensation volontaire de CO₂, les principales possibilités offertes aux passagers et aux compagnies aériennes et propose des bonnes pratiques pour le transport aérien.

L'**UAF**, afin d'améliorer le rapport entre contraintes économiques et empreinte environnementale et sociale des aéroports, édite -comme convenu le 28 janvier 2008- un **guide des bonnes pratiques environnementales en aéroports**. Ce guide composé de 7 fiches est une « boîte à outils » qui a pour objectif d'inciter les membres de l'UAF à :

- mesurer l'impact de leur activité sur leur environnement en réalisant des bilans carbone® et en mesurant la qualité de l'air local
- réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en modernisant leurs flottes de véhicules et d'engins de pistes, en limitant le recours aux APU sur leurs plates-formes et en réalisant des plans de déplacement d'entreprise.

L'UAF est par ailleurs signataire de la charte FNAM et participe à l'Observatair pour les 8 indicateurs concernant les aéroports.

Retrouvez le guide de bonnes pratiques environnementales en aéroport sur le site internet de l'UAF : www.aeroport.fr

Contacts presse

Sophie MONTRIGOT-LAVIGNON
FNAM
01 45 26 24 26
smontrigotlavignon@fnam.fr

Carine MONEGER
UAF
01 40 65 15 06
c.moneger@uaf.aeroport.fr

www.fnam.fr
www.aeroport.fr